



**MÉMOIRE DU RÉSEAU D'ACCUEIL DES AGENTS  
ET AGENTES DE LA PAIX (LA VIGILE)**

**DÉPOSÉ AU**

**COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RÉALITÉ  
POLICIÈRE**

**Le Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (La Vigile)** désire d'abord remercier le **Comité consultatif** de lui avoir permis de présenter son mémoire et, possiblement, d'être entendu par ses membres dans les mois qui viennent.

Si nous comprenons bien la nature et le cheminement des travaux du **Comité consultatif**, ils s'inscrivent dans la foulée de la publication, le 18 décembre 2019, d'un document offrant un point de départ et de base commune à une réflexion sur la réalité policière au Québec et visent à alimenter davantage cette réflexion et à l'enrichir par des consultations publiques.

C'est dans cette perspective que le **Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (La Vigile)**, que l'on nommera plus succinctement « **LA VIGILE** » dans les lignes qui suivent, soumet le présent document de réflexion.

Nous avons choisi de cibler notre contribution à cette réflexion sur des moyens à mettre en place pour lutter efficacement contre la détresse des policiers et pour assurer, de façon générale, leur bien-être. Nous orientons donc le présent document vers une réflexion « *en mode solutions* », face à ces deux éléments importants soulevés par le document qui présentait un état des lieux, en décembre 2019.

Au dernier alinéa du point 3.4 de ce document, à la page 38, « l'établissement d'aide qui se spécialise dans l'accompagnement et le soutien aux personnes qui portent l'uniforme ou qui travaillent dans des domaines liés à l'aide ou aux soins » correspond exactement à LA VIGILE, dont la mission première et essentielle est dédiée au soutien de ces personnes et à la dispensation à ces personnes de soins en santé mentale.

LA VIGILE a été créée le 12 novembre 1999 par des policiers de la Sûreté du Québec et de la Ville de Québec pour assurer des soins en santé mentale et en dépendances aux policiers. LA VIGILE a ouvert sa Maison à Montmorency 13 ans après, le 27 novembre 2012, et ses programmes de soins psychologiques sont conçus et façonnés pour répondre aux problématiques particulières qui découlent de l'exercice des fonctions d'un policier et d'une personne qui porte ou qui portait l'uniforme.

LA VIGILE est donc un établissement spécialisé en ce domaine et c'est là l'une des caractéristiques essentielles de sa mission.

LA VIGILE ajuste ses programmes pour qu'ils conviennent de façon optimale à la formation particulière que les policiers ont reçue. Elle fait appel à une méthode de traitement reconnue par le milieu médical, laquelle est convenue de nommer « l'approche cognitivo-comportementale », ou encore « l'approche bio-psycho-sociale ».

Elle fait appel à la solidarité des pairs et dispense un programme de formation des pairs aidants au sein des divers milieux de travail policiers.

Enfin, LA VIGILE dispense des services à prix raisonnables et applique le principe qu'il est convenu de nommer dans le milieu policier « l'absence de mixité », c'est-à-dire l'absence de personnes criminalisées en centre de soins.

LA VIGILE est un organisme indépendant qui n'est contrôlé ni par des syndicats ni par des employeurs, bien que l'apport des employeurs et des syndicats, leur contribution en termes d'aide de toutes sortes et le soutien financier qu'ils fournissent sont tout à fait remarquables.

LA VIGILE constitue une organisation nationale québécoise : elle possède une équipe mobile qui se rend, sur demande, sur les lieux d'un drame pour assister les personnes en uniforme qui font face à une situation particulièrement traumatisante. Elle détient des contrats avec des professionnels de la santé dans toutes les régions du Québec, lesquels professionnels interviennent auprès des personnes en uniforme qui n'ont pas besoin d'un traitement à l'interne, assurent le suivi du traitement des personnes qui ont déjà reçu des soins à l'interne et se joignent à l'équipe mobile dans ses interventions dans la région.

Ceci nous amène à affirmer, en toute modestie, que LA VIGILE, un réseau d'accueil national, représente une « force » déjà en place pour le ministère

de la Sécurité publique et ce dernier a l'occasion de construire sur « cette force », sur « cet acquis », dans ses projets et ses investissements, autant pour faire face à la détresse policière que pour assurer le bien-être de ces personnes.

Autrement dit, LA VIGILE est en elle-même une « *avenue de solutions* » pour le ministère de la Sécurité publique et ce, d'autant plus, qu'elle est présente sur le territoire du Québec en entier.

En conclusion, en raison de toutes ces caractéristiques particulières, la **Maison LA VIGILE à Montmorency** est la maison des personnes qui portent l'uniforme ; « *c'est leur maison* », donc leur lieu d'accueil de prédilection lorsqu'elles éprouvent des difficultés en santé mentale.

~~~~~

C'est ici que nous amorçons une réflexion sur des pistes potentielles de solutions à considérer et, le cas échéant, à mettre en place, à la fois pour améliorer la quantité, la proximité et la qualité des services qui pourront être rendus aux policiers. Ces pistes de solutions consistent également à innover en développant plus avant le lien avec la recherche universitaire.

Depuis plusieurs années, LA VIGILE envisage de créer une nouvelle **Maison LA VIGILE à Montréal** mais, faute de fonds à investir, ce projet, qu'elle considère pourtant essentiel pour la région de Montréal, est toujours reporté. Cette *Maison* assurerait une plus grande quantité de services aux policiers, dont le plus grand nombre œuvrent d'ailleurs dans la Métropole, ainsi qu'une plus grande proximité des services pour ces derniers et leur famille immédiate.

C'est une avenue de solutions que le ministère de la Sécurité publique du Québec pourrait envisager en collaboration et en concertation avec le Service de police de la Ville de Montréal, qui possède déjà une infrastructure de soins à l'externe.

La création d'une **Maison LA VIGILE à Montréal** revêt une grande importance car elle assurerait une proximité de soins à l'interne aux policiers, et ce, dans le cadre d'une organisation indépendante et autonome qui n'est pas celle d'un employeur ni celle d'un syndicat. Cette

dernière caractéristique de LA VIGILE est primordiale car elle abat la frontière psychologique qui empêche souvent un policier de loger un appel à l'aide.

Il est important de souligner, au passage, que, malheureusement, les Services de police des villes et municipalités n'ont même pas cette infrastructure que possède actuellement le SPVM.

LA VIGILE a les compétences pour offrir certains services et ateliers mais l'insuffisance de ses ressources financières l'en empêche. À titre d'exemples, des ateliers sur la gestion de la colère, de l'anxiété et des émotions sont en forte demande mais LA VIGILE ne peut y répondre sans se mettre en péril financier. Un investissement dans l'organisation, surtout combinée avec l'ouverture d'une nouvelle « **Maison LA VIGILE à Montréal** », lui permettrait d'obtenir de l'espace et la disponibilité de professionnels à cette fin.

~~~~~

Fort de son expérience d'accueil et d'accompagnement des policiers durant les 20 dernières années, et puisant particulièrement son expérience de soins dans les 8 dernières années à la **Maison LA VIGILE à Montmorency**, LA VIGILE en est arrivée à plusieurs constats et trouve important de vous en faire part.

Il est important de bien comprendre que les idées suicidaires n'apparaissent pas soudainement chez le policier. Le policier est témoin, pendant l'exercice de ses fonctions, d'accidents de la route, d'incendies, de viols et de violences de toutes sortes. Tout ceci produit des impacts psychologiques négatifs sur l'état de santé mentale du policier et ce dernier a souvent tendance à cacher, dans le déroulement de sa carrière, les symptômes de son état de santé réel. Dans les faits, son état psychologique se dégrade progressivement. Il est un être humain et il est naturel qu'il réagisse avec émotion à ces situations pénibles à voir et à vivre.

Bien que le suicide puisse, quelquefois, s'avérer le résultat d'un geste impulsif, ces cas sont moins fréquents. Le suicide est donc, le plus souvent, un aboutissement violent qui s'installe chez le policier et cet état est le

résultat d'un long processus d'évènements et d'incidents qui s'accumulent les uns aux autres.

Le policier a souvent une attitude de contrôle. Cela fait partie de sa formation mais il doit également composer avec son tempérament. Cette attitude peut lui causer des ennuis sur le plan des amitiés mais aussi dans ses relations au sein de sa famille. Il arrive assez souvent qu'un certain isolement puisse s'installer.

Il arrive assez souvent que l'état de stress post-traumatique chez les policiers n'est pas diagnostiqué. Cela fait en sorte que les policiers ne sont pas traités adéquatement. Après quelques expériences difficiles de violence que leur travail de policier les ont amenés à vivre, parfois additionnées à des situations personnelles qu'ils peuvent vivre, les policiers sont souvent amenés à développer de l'hypervigilance. Chez un policier, le sentiment de danger peut demeurer même si le danger n'est plus là. Ceci crée chez lui, non seulement de l'anxiété et des difficultés du sommeil, mais le désir d'atténuer, « d'endormir », les symptômes ressentis par la consommation de drogue et, le plus souvent, l'abus d'alcool. Il peut développer, également, des comportements d'hypervigilance: par exemple, le policier peut dormir avec une chaise qu'il place dans la porte de sa chambre pour se sentir mieux protégé.

Lorsqu'il consulte un médecin pour son anxiété ou son trouble du sommeil, il arrive fréquemment qu'on lui donne des médicaments et qu'aucune évaluation globale de son état de santé mentale n'est faite. Donc, l'aspect psychologique est très souvent ignoré.

Aux prises avec un état d'hypervigilance, plongé dans un certain isolement et incapable d'oublier certaines images traumatisantes gravées dans sa mémoire, le policier peut mal dormir ; cela accentue ses réactions émotives et il peut réagir avec impétuosité et colère. Un policier en colère peut se mettre en danger.

Habités par ces problématiques, certains policiers stressés viennent à penser qu'ils deviennent fous. Mais, ce n'est pourtant pas le cas. Des ateliers que dispense LA VIGILE lui permettent de bien comprendre l'état de stress post-traumatique et ses effets et lui apprennent à le gérer de façon appropriée.

Les consultations externes d'un policier chez un psychologue sont souvent insuffisantes et l'absentéisme de la personne est un signe significatif que quelque chose ne va pas. Il doit recevoir des traitements à l'interne à **la Maison LA VIGILE à Montmorency** afin d'être bien encadré non seulement sur le plan psychologique mais aussi sur le plan médical.

~~~~~

**Ceci amène LA VIGILE à affirmer qu'il est très important d'agir en amont.** Il y a beaucoup de travail qui peut se faire en amont. Mais, pour ce faire, LA VIGILE est appelée à « sortir de ses murs » et à se rendre en milieu policier. Malheureusement, ses ressources financières ne lui permettent pas, actuellement, de recruter un personnel supplémentaire, de le former pendant quelques semaines, « *intra muros* » à Montmorency, sur sa philosophie d'intervention, ses critères de fonctionnement et les caractéristiques particulières des programmes qu'elle dispense, en vue de diriger ce personnel, par la suite, en milieu policier.

Un sondage d'évaluation des besoins psychologiques pourrait, à l'occasion de telles interventions de LA VIGILE en milieu policier, être envisagé pour mesurer la détresse chez les policiers, et bien que les données en seraient dénominalisées, dans un tout premier temps, pour les policiers du milieu visité, ce sondage offrirait une bonne lecture de l'état de situation générale.

Plusieurs policiers arrivent à LA VIGILE « *au bout du rouleau* », soit parce qu'ils ignoraient l'existence de LA VIGILE, soit parce qu'ils ont trop attendu pour toutes sortes de raisons, dont, souvent, l'incapacité financière d'assumer le coût d'un traitement à la **Maison LA VIGILE à Montmorency**. Il faut éviter cela et faire en sorte qu'ils viennent plus tôt en les informant de l'existence de LA VIGILE, en leur présentant, dans leur milieu professionnel, ce que LA VIGILE peut faire pour eux, mais, aussi, en prévoyant d'instaurer un moyen financier efficace de se faire traiter.

Les policiers qui prennent leur retraite ont également intérêt à connaître l'existence de LA VIGILE afin qu'elle puisse les accompagner dans cette transition de vie.

**Pour cela, il faut des ressources humaines et financières et la collaboration des autorités policières locales.**

Les policiers, tout au long de leur carrière, doivent adopter de saines habitudes de vie et doivent être accompagnés et assistés en cette matière. La présence, au sein des installations policières, d'un gymnase et d'une salle de conditionnement physique de même que des moyens de s'adonner à la musique est très importante. Mais, la présence de ces installations au sein des milieux policiers, qui constituent des éléments importants pour que ces personnes adoptent de saines habitudes de vie, n'est pas suffisante et on doit prévoir un accompagnement des policiers pour qu'ils utilisent à bon escient et en pleine continuité ces installations.

Les policiers vivent des situations difficiles. L'accompagnement et l'assistance que la direction devrait fournir au personnel policier de même que l'observation des indices qui dénotent une problématique de santé mentale représentent des tâches et responsabilités qui exigent certaines interventions du personnel d'encadrement. Tout cela ne s'acquiert pas par magie chez les personnes qui exercent l'autorité, sans compter que, souvent, ces dernières ne savent pas toujours quoi faire et se sentent démunies devant une situation de détresse chez les personnes dont ils ont la charge.

LA VIGILE pourrait offrir au personnel d'encadrement des ateliers de formation et des services d'accompagnement à cet égard mais elle se heurte à la même problématique que celle évoquée plus haut quant au recrutement de personnel supplémentaire à cette fin.

~~~~~

LA VIGILE, en plus des stages qu'elle a déjà accordés à quelques étudiants universitaires, a contribué à des travaux en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski et avec l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre de la préparation d'un colloque qui s'est tenu, à Nicolet, en septembre 2018. Les efforts d'organisation et d'appui financier de l'École nationale de police du Québec de même que l'implication de LA VIGILE et des deux constituantes de l'Université du Québec aux travaux préparatoires de recherche représentent une preuve indéniable qu'il est avantageux pour

tous d'accroître ses liens avec la recherche universitaire et que ceci peut se réaliser facilement avec les ressources requises.

En effet, outre ses grandes préoccupations pour la prévention du suicide et le traitement du stress post-traumatique, LA VIGILE avait, en plus, à cette occasion, envisagé de collaborer à la réalisation d'une étude ou d'une recherche universitaire portant sur un tout nouveau concept, soit celui de « *l'anticipation du suicide* ». En très bref, comment voir venir? Quels sont les indices qui devraient retenir l'attention de l'entourage d'un policier, comment agit la personne qui envisage et prépare un suicide? Cette recherche universitaire, faite en collaboration avec LA VIGILE, aurait permis d'accroître davantage la qualité et la pertinence des services dispensés par LA VIGILE ainsi que la justesse du moment de l'intervention, de la nature et de la qualité de cette intervention. Les ressources financières suffisantes n'étaient pas au rendez-vous.

~~~~~

LA VIGILE est toujours prête à prendre des initiatives. Elle reçoit certaines demandes et serait prête à mettre en place les moyens d'y répondre et, souvent, à concrétiser les solutions proposées. Cela ferait partie du travail en amont qu'elle souhaiterait ardemment pouvoir accomplir, si elle en avait les moyens financiers.

En effet, en début d'année 2019, LA VIGILE était approchée pour collaborer à l'installation d'un système préventif de télécommunication directe et quotidienne avec les policiers de la Sûreté du Québec, dans le but qu'elle puisse s'intégrer à la réalisation de ce projet. Une firme privée, de concert avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), envisageait de créer un partenariat avec LA VIGILE pour implanter un tel système de télécommunication. LA VIGILE n'a pas pu répondre à cette demande, préoccupée qu'elle était alors de concentrer toutes ses attentions et toutes ses ressources à sa propre survie.

Un tel système de télécommunication existe déjà en France et LA VIGILE propose que l'on puisse se rendre là-bas pour obtenir des renseignements sur les tenants et les aboutissants de ce système moderne de télécommunication et pour étudier en profondeur sa fonctionnalité. Ceci



représente une avenue de solution importante en matière de prévention du suicide chez les policiers et les policières et mériterait vraiment qu'on s'y intéresse.

Une autre solution préventive consisterait à déceler, dès lors du recrutement d'un policier, la présence éventuelle de traumatismes antérieurs. On lui fait passer des tests physiques et des tests psychométriques et psychologiques mais ces derniers ne sont peut-être pas optimaux puisqu'ils ne décèlent pas toujours ces traumatismes antérieurs.

Lors d'un retour au travail, à la suite d'une thérapie, le policier est souvent remis en fonction d'une façon non progressive. Une transition est nécessaire et le policier ne doit pas être harcelé pour revenir au plus tôt réintégrer toutes ses fonctions. Ce phénomène occasionne souvent un report du retour au travail car le policier ne se sent pas capable d'assumer de nouveau, dès le départ, toutes ses tâches. Des programmes de retour au travail dans ces situations sont requis et tous les corps policiers devraient en adopter un.

~~~~~

Sur un autre plan, quant à l'amélioration des services que dispense LA VIGILE, une initiative pourrait être prise pour introduire à la **Maison LA VIGILE à Montmorency** la présence d'un (1) ou de deux (2) policiers qui interviendraient auprès des résidents en traitement à l'interne dans le cadre d'un rôle particulier à définir.

Cette présence policière en centre d'hébergement existe déjà depuis plusieurs années en France. Le centre de thérapie **Le Courba**, l'institution qui a inspiré les fondateurs de LA VIGILE pour l'avoir visitée en 2003, a instauré cette présence policière dans son centre et LA VIGILE pense qu'il serait fort important de s'y rendre pour comprendre comment ces intervenants policiers peuvent arrimer harmonieusement le rôle qui leur est attribué avec les autres intervenants de la santé qui œuvrent dans le centre de thérapie.

Plusieurs interrogations viennent à l'esprit. Quelle la nature de ce rôle, quelles en sont ses limites, comment s'articule-t-il avec le rôle des

professionnels de la santé dans le centre et quelle est la valeur ajoutée à cette présence policière dans le centre de thérapie?

**Le Courba** est un centre de thérapie en Indre-et-Loire qui a été créé par des policiers et qui œuvre auprès des policiers, des membres de la Défense nationale et des membres de l'appareil de justice du Gouvernement de la France. Ce centre de thérapie, dédié aux policiers, dispense ses services sous la supervision générale de **l'ANAS, l'Association nationale d'action sociale**, elle-même installée au sein du ministère de l'Intérieur du Gouvernement de la République française. Ce centre a aussi un lien avec l'Agence d'assurance-maladie de la région d'Indre-et-Loire, située tout près, à Tours.

Comment s'arrime cet organisme avec le régime d'assurance-maladie en France, avec les ministères de la Défense et de la Justice mais surtout au sein du ministère de l'Intérieur? Qu'est-ce qui serait transposable au Québec à cet égard? Ceci intéresse au plus haut point LA VIGILE qui prépare une mission en France portant aussi sur les principales préoccupations déjà mentionnées plus haut. La collaboration du ministère des Relations internationales du Québec et celle du Consulat général de France à Québec à cette fin sont déjà acquises pour LA VIGILE. La pandémie a malheureusement mis ce projet sur « pause » pour le moment.

Le Ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont intérêt à ce que cette avenue de solutions puisse être explorée par LA VIGILE, qui a déjà obtenu l'acquiescement d'un avocat français et d'un médecin français à la retraite, les deux résidant à Bordeaux, pour accompagner LA VIGILE dans la réalisation de cette mission.

Certaines nouveautés dans les programmes de soins instaurées par **Le Courba** ces dernières années intéressent également LA VIGILE car elles représentent des avancées intéressantes dans les soins offerts aux policiers.

Comme vous le constatez, des initiatives en matière d'innovations, autant au point de vue organisationnel que clinique et thérapeutique, sont envisagées par LA VIGILE qui est prête à collaborer à l'instauration au Québec de ces innovations pour améliorer les soins de santé mentale dispensés aux policiers et permettre une présence plus active et plus efficace auprès d'eux.

LA VIGILE propose également au **Comité consultatif** sur la réalité policière une autre avenue de solution sur laquelle elle l'invite à se pencher.

**L'ANAS** a instauré, sur l'ensemble du territoire de la France, depuis plusieurs années, neuf (9) centres de vacances dédiés aux policiers et à leur famille immédiate.

LA VIGILE serait prête à explorer avec le **Comité consultatif** cette avenue de solution. Viennent à l'esprit quelques exemples de questionnements. Quelles raisons ont présidé à la création de ces centres de vacances, quels services sont offerts dans ces centres, sont-ils appréciés des policiers, quels sont les arrimages de ces centres de vacances avec **L'ANAS** et son centre de thérapie **LE COURBA**, enfin, comment se décline l'accès à ces centres pour les policiers français?

Voilà un ensemble de questionnements qui pourraient faire l'objet d'une exploration par LA VIGILE et par le ministère de la Sécurité publique en vue de la considération éventuelle de créer ces institutions au Québec.

LA SEPAQ serait l'organisme tout désigné pour gérer administrativement ces centres de vacances et LA VIGILE pourrait collaborer étroitement avec cet organisme pour y dispenser des services particuliers demandés par les policiers et leur famille et qui seraient requis pour améliorer leur bien-être et pour palier à la fragilité de l'état de santé mentale de certains d'entre eux.

~~~~~

LA VIGILE est « en mode solutions » pour assurer le bien-être des policiers et répondre à leurs besoins en matière de santé mentale. Tel est le sens de sa mission et telle est la raison principale de sa présence devant le **Comité consultatif**.

Ceci, nous le croyons, répond aux attentes du **Comité consultatif** qui est en quête de solutions afin de formuler des recommandations et des propositions au ministère de la Sécurité publique du Québec, recommandations et propositions qui intéresseront sûrement le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice et, de façon collatérale, également le ministère de la Défense nationale du Canada. LA

VIGILE entretient d'ailleurs de bonnes relations avec ce dernier ministère car sa **Clinique TSO** (Traitement du stress opérationnel), à Québec, nous envoie d'ailleurs sporadiquement des militaires actifs et des anciens combattants pour des traitements à l'interne.

Il est important de savoir, puis de comprendre, que le milieu policier s'assume déjà significativement en matière de santé mentale et que LA VIGILE y contribue de façon importante. S'il est important que le ministère de la Sécurité publique du Québec inscrive sa volonté d'amélioration de la réalité policière dans la continuité des initiatives déjà prises par le milieu policier, il devient donc essentiel que ses investissements se concrétisent dans le sillage de ces efforts.

Ainsi, LA VIGILE, par voie contractuelle, offre à mettre en place des fonds distincts qui permettent aux groupes de personnes en uniforme de contribuer à ces fonds distincts par des cotisations prélevées sur leur rémunération. Certains syndicats ont accepté de mettre en place de tels fonds mais la progression de l'installation de ce modèle de financement des traitements des policiers à LA VIGILE est très lente.

Devant cette situation de progression qui s'avère interminable, LA VIGILE propose donc au Gouvernement du Québec, via le ministère de la Sécurité publique, l'instauration d'un **Programme national québécois d'investissement dédié au soutien de l'ensemble des policiers** œuvrant au sein de la Sûreté du Québec mais particulièrement et surtout au sein des organisations municipales. Ce programme viserait à faciliter l'accès aux services et aux soins que dispense LA VIGILE. Par exemple, ce programme pourrait permettre de défrayer une partie importante du coût des traitements que dispense LA VIGILE. Ceci en vaudrait vraiment la peine, ne serait-ce que sur le plan financier.

En effet, plusieurs policiers, dont l'état de santé mentale est fragile, peuvent recevoir assez longtemps des prestations d'assurance-invalidité à long terme non imposables, au lieu de pouvoir travailler et de gagner une rémunération imposable. Ce seul fait génère des pertes de revenus fiscaux pour l'État, sans compter la perte de fonctionnalité dû à l'absentéisme qui en découle pour les corps policiers. Il ne faut pas négliger, non plus, les coûts élevés, autant pour la Sûreté du Québec que pour les villes et municipalités qui ont un Service de police, qui sont générés par le remplacement des policiers malades à long terme. Ce phénomène accroît

certainement une pression financière sur l'État pour que les unités policières obtiennent des budgets supplémentaires pour faire face à cette situation.

Or, selon l'Université du Québec à Rimouski, LA VIGILE a un taux de succès dans ses traitements de l'ordre de 72% et la réhabilitation des policiers dans leur milieu de travail et dans leur milieu familial se réalise après quatre (4) à six (6) mois, à compter de leur entrée à LA VIGILE. Ceci évite, dans les faits, des coûts considérables aux divers services policiers. Le ministère des Finances a donc un intérêt financier à considérer, avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, l'instauration du programme national que LA VIGILE propose, quitte à ce que d'autres entités, tels que les assureurs et les syndicats contribuent également au financement de ce programme national. La participation des syndicats permettrait au milieu policier de s'assumer encore davantage et de créer une solidarité additionnelle entre les policiers.

## **CONCLUSION**

Voilà plusieurs propositions de solutions et plusieurs avenues de solutions à explorer. Il demeure à considérer principalement le fait que LA VIGILE elle-même est, en soi, à titre d'organisation autonome et indépendante, « une solution », dans le cadre de cette réflexion. En effet, à titre « de force » déjà présente dans la collectivité québécoise et « d'acquis » pour notre société, on peut penser qu'elle représente un catalyseur important de la mise en place de plusieurs solutions ou d'avenues de solution, aussi peu que l'État y investisse, pour assurer sa présence sur le territoire, son développement comme réseau, la quantité et la qualité des services qu'elle dispense et sa capacité de collaborer et de s'impliquer pour implanter des améliorations significatives à la réalité policière au Québec.

Mémoire rédigé par Jean-L. Lefebvre, vice-président exécutif de LA VIGILE

A handwritten signature in blue ink, reading "Yves Crépeault".

Yves Crépeault, président  
Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (La Vigile)